



2 avenue Jean Rieux 31500 TOULOUSE
Bulletin régional N°2 Mars 2016
 Bi-trimestriel Prix au numéro 1 Euro

Dispensé de timbrage Toulouse St Cyprien

Imprimerie spéciale SNEP
 2 Avenue Jean RIEUX
 31500 Toulouse
 ISSN 1265 - 6526
 CPPAP: 0318S05698
 Dépôt légal Décembre 2012
 Directeur de la publication:
 C. BOYALS — 10 rue de l'Avenir
 31500 TOULOUSE

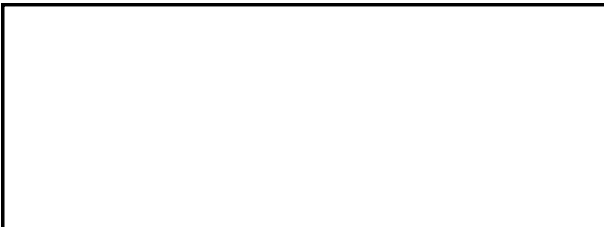


Déposé le 15 Mars 2016

Dispensé de timbrage
 ROUTAGE 206

Sommaire

- P1 Édito
- P2 Stage intra et coordonnées
- P3 Ouverture du serveur. Sur quel poste être nommé ? P4 Les priorités légales.
- P5 Procédure d'extension et calendrier des opérations du mouvement.
- P6 Fiche de syndicalisation.



**BULLETIN SPECIAL ENTRANTS
 ACADEMIE DE TOULOUSE**

ÉDITO

ENTRER DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE, OUI, MAIS.....

Vous entrez dans l'académie de Toulouse, partagés sûrement entre deux émotions : l'une joyeuse, celle d'avoir obtenu satisfaction à l'une de vos demandes et pour certains le plaisir de revenir « au pays », l'autre, inquiétante, celle de ne pas savoir où vous allez être affectés.

Chaque collègue ayant obtenu sa mutation depuis la création en 1999 du MNGD (Mouvement National à Gestion Déconcentrée) a éprouvé ces sentiments. Au fil des ans, loin de s'améliorer, ce mouvement a engendré de multiples règles rendant quasi impossible toute stratégie de mutation. A ces changements incessants sont venues se greffer des réformes qui pèsent lourdement sur la fluidité du mouvement : allongement des carrières avec la réforme des retraites, gels de postes avec la réforme de la formation initiale, suppression de postes avec la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) menées par l'ancien gouvernement.

Cette année, c'est enfin le retour d'une « véritable formation » pour les professeurs stagiaires avec des affectations à mi-temps en établissements scolaires. Néanmoins, les premières informations données par le rectorat nous laisse craindre un gel de quelques postes afin d'affecter 2 stagiaires dans le même établissement. De surcroît, les quelques informations qui nous remontent des CA laissent à penser que nous aurons plus de suppressions de postes en EPS cette année. Vous l'aurez compris, la situation reste incertaine et les entrants dans l'académie peuvent s'attendre à la création de nombreux postes en zone de remplacement ou affectés sur des postes à complément de service. A ce jour, nous ne connaissons pas le nombre d'entrants, ni les postes vacants, mais sachez que, syndiqués ou non, le SNEP de l'académie de Toulouse sera présent pour vous aider dans votre demande de mutation intra académique. Nous ne faisons pas les mutations, mais nous travaillons pour améliorer la fluidité du mouvement en intervenant pour faire dégeler des postes, nous informons (un stage spécial intra est d'ailleurs prévu le vendredi 20 mars), nous conseillons, nous vérifions et contrôlons à chaque étape du mouvement que tout se déroule selon les règles établies, même si certaines ne nous conviennent toujours pas et que nous essayons toujours de les faire changer.

Nous savons l'importance d'une mutation dans une carrière, mais nous ne faisons pas pour autant la course à la communication pour prouver notre efficacité comme peuvent le faire d'autres organisations syndicales. Nous prenons le temps de bien faire les choses. Si vous n'êtes pas syndiqués chez nous, nous vous invitons à le devenir pour soutenir le travail que nous menons. Si vous êtes déjà un de nos adhérents, vous devez savoir toute l'attention que nous porterons à votre demande de mutation.

N'hésitez pas à nous contacter et soyez assurés que toute l'équipe du SNEP académique fera son possible pour vous aider au mieux.

Pascal MARTIN





STAGE INTRA VENDREDI 25 MARS 2016

*Dans les locaux du SNEP
De 9H à 17H*

Ce stage est ouvert à tous (syndiqués comme non syndiqués) durant la matinée et **sera réservé aux seuls syndiqués** durant l'après-midi.

Le matin est consacré à l'explication du mouvement et de la circulaire académique.

L'après-midi est réservé aux questionnements individuels.

Pensez à prévenir le SNEP académique de votre présence avec le coupon-réponse. Si vous ne pouvez venir à Toulouse ce 25 mars, nous répondrons à vos questions par mail ou téléphone.

POUR NOUS CONTACTER

COORDONNEES DU SNEP TOULOUSE

SNEP TOULOUSE
2 AVENUE JEAN RIEUX
31500 TOULOUSE

Tel : 05 61 80 95 04

E-mail : s3-toulouse@snepfsu.net

PERMANENCES

Le mardi 9h à 18h

Le jeudi 9h à 18h

*Avant de vous déplacer,
contactez-nous par mail ou téléphone*

COORDONNEES du RECTORAT

RECTORAT DE TOULOUSE.
75 rue ST ROCH 31400 TOULOUSE

Tel : 05 36 25 78 00

Adresse électronique : mvt2016@ac-toulouse.fr

SERVICES MEDICO- SOCIAUX

Médecin Conseiller Technique du Recteur

SAMIS (Médecine Statutaire)

CS 87703

31077 TOULOUSE Cedex 4

COMMISSAIRES PARITAIRES DU SNEP SIEGEANT A LA FPMA

Jérôme BADET

Olivier CALVET

André CASTELLAN

Laurent FOLTZER

Pascal MARTIN

Christelle MILCZYNSKI

Eléonore PEYRAT

Elisabeth ROUX

Clg Girbet SAVERDUN

Clg J.Jaures ALBI

Lycée Rascol Albi..

Clg Orlande BRETENOUX

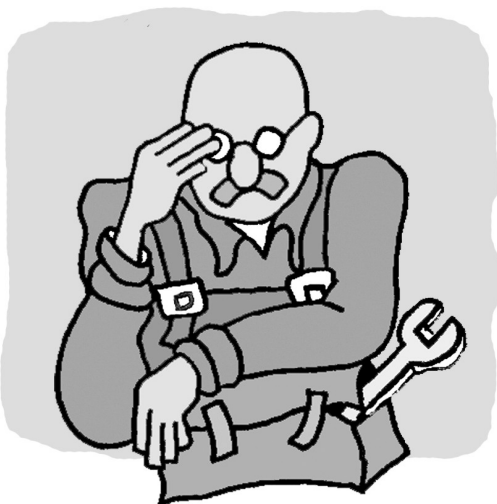
Clg Nailloux.

Clg P.Darasse CAUSSADE

Clg Badiou TOULOUSE

Lycée St Sernin. Toulouse.

CITATION À MEDITER



« On ne va jamais aussi loin que lorsqu'on
ne sait pas où l'on va »

Christophe Colomb





**PENSEZ A LIRE ATTENTIVEMENT LA CIRCULAIRE RECTORALE
« Si vous ne l'avez pas, demandez la nous ! »**

LE SERVEUR SERA OUVERT du mars au avril 2016 minuit

La demande de mutation s'effectue **exclusivement par l'outil de gestion I-Prof**: accessible par Internet sur : <http://bv.ac-toulouse.fr/iprof> et pour lequel seront demandés le compte utilisateur et le mot de passe (identiques à ceux utilisés par la messagerie académique) :

Les entrants doivent se connecter à partir du serveur I-Prof de leur académie d'origine !

Sauf cas de force majeure (art 3 de l'arrêté du 28 octobre 2013), aucune demande tardive de mutation ne sera acceptée après le 1er avril 2015 avant minuit.

Les confirmations de demande de mutation, vérifiées et signées par les demandeurs, devront impérativement être envoyées à la DPE pour le 8 avril 2015 au plus tard.

**Les entrants n'ont pas à fournir de pièces justificatives
(sauf en cas de changement de situation ou d'éléments nouveaux affectant le barème).**

VERIFICATION DES BAREMES :

Les barèmes permettent le classement des demandes ainsi que l'élaboration des projets de mouvement.

Avant réunion des groupes de travail

Les barèmes provisoires retenus pour chaque candidat, seront affichés sur SIAM du 6 au 15 mai 2015.

Les intéressés pourront déposer une demande écrite de correction de barème et de modifications de vœux jusqu'au 15 mai minuit, délai impératif.

Les courriels sont considérés comme une demande écrite.

Après réunion des groupes de travail

Seuls les barèmes rectifiés à l'issue du groupe de travail pourront faire l'objet d'une ultime demande de correction jusqu'au 28 mai 2015 minuit.

SUR QUELS POSTES PEUT-ON ÊTRE NOMMÉ ?

A l'issue du mouvement Intra, vous serez affectés à titre définitif soit sur un poste en établissement, soit sur une zone de remplacement.

Les postes en établissement

Une partie d'entre eux seront publiés sur SIAM dès l'ouverture du serveur. Ne pas oublier que des postes pourront se découvrir lors du mouvement (suite à mutation du titulaire). Certains postes sont à complément de service ou peuvent le devenir jusqu'à la rentrée de septembre.

Vous pouvez aussi postuler sur un SPEA (Poste Spécifique Académique) même si celui-ci n'apparaît pas vacant. La fiche de candidature est en annexe de la circulaire intra. Il est conseillé de prendre contact avec le chef d'établissement pour connaître le profil du poste.

ATTENTION L'académie de TOULOUSE est grande, 8 départements, plus de 400 Kms entre les points extrêmes. Chaque année, plus de 10% des entrants sont soumis à la procédure d'extension ! (voir chapitre extension de ce bulletin).
De plus, la carte des zones de remplacement permet aux services du Rectorat de nommer éventuellement des TZR sur 6 départements ! soit pratiquement les 3/4 de cette académie !
Le département de la Haute Garonne est limitrophe du Gers, de l'Ariège, des Htes Pyrénées, du Tarn et du Tarn et Garonne ...

Les postes en zone de remplacement





LES PRIORITÉS LÉGALES

« Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée par la loi n°2006-728 du 23 juin 2006 »

LE RAPPROCHEMENT DE CONJOINT

Les bonifications pour rapprochement de conjoint ne sont pas octroyées sur vœu « établissement » ou si les vœux « commune » et « département » sont typés (hormis pour les agrégés qui typeraient « lycée » leurs vœux).
 Quand une commune ne dispose que d'un seul établissement, il est conseillé de ne faire que le vœu « commune ».
 Ne pas confondre les bonifications pour rapprochement de conjoint et celles pour séparation de conjoint.
 Une bonification supplémentaire est accordée pour tout enfant à charge de moins de 20 ans au 01/09/2015.

DEMANDES FORMULÉES AU TITRE DU HANDICAP

Reconnaissance du handicap

Pour demander une priorité de mutation, le candidat doit faire valoir son handicap tel que défini par la loi du 11 février 2005, et faire les démarches, sans tarder, en vue d'obtenir la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé auprès de la maison départementale du handicap dont il dépend.

Formalités à accomplir

Il faut envoyer votre dossier, sous pli confidentiel, jusqu'au 1er avril 2015 délai de rigueur, au :

Rectorat DE TOULOUSE
Service médical

A l'attention du Médecin Conseiller Technique du Recteur
 75 rue SAINT-ROCH
 31400 TOULOUSE

N'oubliez pas d'envoyer un double au SNEP,

(nos élus siègent au Groupe de Travail Handicap où sont octroyées les bonifications).

Ce dossier comprendra :

- ◆ La reconnaissance de travailleur handicapé
- ◆ La pièce attestant que l'agent, son conjoint ou son enfant rentre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi prévu au paragraphe 1.42.b du BO cité en référence, pour cette seule année.
- ◆ Tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée.
- ◆ S'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical.

La situation des ascendants et fratries n'est pas prise en compte.

Toute demande de modification de vœux après le Groupe de Travail sur l'attribution de la bonification au titre du handicap sera refusée par la DPE.

NOUVEAUTE 2016: POSTES REP+ et POSTES SPEA

Seuls 5 établissements figurent dans la liste des établissements REP+ pour ce mouvement 2015:

Collège Stendhal, collège Rosa Parks, collège Badiou, collège G. Sand et collège Bellefontaine

Tous les postes de ces établissements sont transformés en SPEA. Ne pourront obtenir ces postes que les demandeurs ayant fait une demande sur les postes spécifiques académiques

Ce dispositif permet de valoriser l'affectation sur ces établissements en accordant une priorité lors de leur demande de mutation après 5 ans d'exercice continu sur le poste





PROCÉDURES D'EXTENSION

« Seulement pour les entrants »

Elle est utilisée lorsque aucun des vœux n'a pu être satisfait. Elle est déclenchée à partir du 1^{er} vœu exprimé avec le barème le moins élevé parmi les vœux exprimés.

La procédure consiste à chercher une affectation, en s'éloignant progressivement de la localisation du premier vœu, d'abord sur tout poste en établissement dans le département, puis dans la ZR correspondante.

Deux stratégies s'offrent aux entrants : chercher à casser la table d'extension en élargissant au maximum ses vœux, laisser fai-

1° vœu	09	12	31	32	46	65	81	82
DPT	09	12	31	32	46	65	81	82
ZRD	ZR09	ZR12	ZR31	ZR32	ZR46	ZR65	ZR81	ZR82
DPT	31	81	82	82	82	31	31	46
ZRD	ZR31	ZR81	ZR82	ZR82	ZR82	ZR31	ZR31	ZR46
DPT	65	46	09	31	12	32	82	31
ZRD	ZR65	ZR46	ZR09	ZR31	ZR12	ZR32	ZR82	ZR31
DPT	32	82	81	65	81	09	12	32
ZRD	ZR32	ZR82	ZR81	ZR65	ZR81	ZR09	ZR12	ZR32
DPT	82	31	32	46	31	82	46	81
ZRD	ZR82	ZR31	ZR32	ZR46	ZR31	ZR82	ZR46	ZR81
DPT	81	32	65	81	32	81	09	12
ZRD	ZR81	ZR32	ZR65	ZR81	ZR32	ZR81	ZR09	ZR12
DPT	46	09	46	09	09	46	32	09
ZRD	ZR46	ZR09	ZR46	ZR09	ZR09	ZR46	ZR32	ZR09
DPT	12	65	12	12	65	12	65	65
ZRD	ZR12	ZR65	ZR12	ZR12	ZR65	ZR12	ZR65	ZR65

CALENDRIER DU MOUVEMENT INTRA

du 14 mars au 31 mars 2016 minuit	Saisie des vœux. Envoi des dossiers médicaux et/ou sociaux. ENVOI AU SNEP DE LA FICHE SYNDICAL MOUVEMENT INTRA.
du 1er au 8 avril 2016	Edition des confirmations de demande de mutation dans les établissements et réception par le Rectorat des confirmations signées.
du 11 avril au 29 avril 2016	Traitement et contrôle des demandes
du 3 mai au 13 mai 2016 et du 23 au 29 mai 2016	Affichage des barèmes. En cas d'erreur, prévenir rapidement le Rectorat et le SNEP de TOULOUSE.
10 mai 2016	Réunion d'information concernant les bonifications au titre du handicap
11 mai 2016	Groupe de travail d'information sur les affectations sur poste SPEA.
Du 17 au 20 mai 2016	Groupes de travail académiques « Vœux et barèmes »
Du 19 au 24 juin 2015	FPMA (Affectations). Résultats en fonction du jour de passage.
A partir du 23 juillet 2016	Communication des affectations des TZR (les Organisations syndicales n'étant plus consultées, avertissez le SNEP de votre affectation. Jusqu'à la rentrée nous pouvons intervenir, après c'est plus difficile...).



